



ONUB

**Opération des Nations Unies au Burundi
United Nations Operation in Burundi**

ONUB/PIO/PR/47/2005

07 janvier 2005

Conférence de presse :

«Le rôle de l'ONUB en général et de sa force en particulier est de contribuer à créer un environnement favorable à des élections libres, transparentes et crédibles. »

Bujumbura, Burundi – *«Si le processus de cantonnement et de casernement qui va bientôt être enclenché est suivi, cela va aboutir à une diminution d'armes en circulation, ce qui va créer un environnement plus paisible. Si l'environnement est amélioré, les gens vont se sentir en sécurité et les déplacés vont retourner chez eux sans crainte et vont participer aux élections. C'est le rôle de l'ONUB en général et de sa force en particulier de contribuer à créer un environnement favorable à des élections libres, transparentes et crédibles ».*

Le Général de Division Derrick Mgwebi commandant la Force de l'Opération des Nations Unies au Burundi tenait ces propos ce matin au cours de la conférence de presse hebdomadaire de l'ONUB.

Devant un parterre d'une quarantaine de journalistes, il a commencé par souhaiter aux participants à cette conférence les meilleurs vœux de paix et de prospérité puis a retracé l'histoire de la venue de la force des Nations Unies au Burundi. Il a rappelé que cette force est venue prendre le relais de celle de l'Union Africaine sur invitation des Burundis à travers leur gouvernement pour aider à la mise en œuvre des différents accords signés entre Burundis et soutenus par les pays de la région et la communauté internationale en général.


Ainsi, il a indiqué aux professionnels des médias présents que 187 observateurs militaires sillonnent la quasi-totalité du pays ; le contingent pakistanais s'acquitte de sa tâche dans la zone Ouest le long du lac Tanganyika et la frontière que le Burundi partage avec la RDC et le Rwanda ; la zone Nord-Ouest est couverte par le contingent népalais ; la zone Nord et une partie de la zone centre est couverte par le contingent éthiopien, une autre partie de cette zone centre, Bujumbura et une partie de la zone sud étant couverte par le bataillon sud-africain. Le reste de la zone sud et Est sont couvertes par le bataillon kenyan.

Six hélicoptères dont deux de la République sud-africaine et quatre du Pakistan constituent la flotte aérienne de l'ONUB, sans oublier une flotte navale qui permet les patrouilles sur le lac Tanganyika jusqu'à la frontière tanzanienne. Il y a également une force spéciale du Népal forte d'environ 80 hommes, a-t-il indiqué.

Ces moyens, a-t-il poursuivi, sont utilisés dans la mise en œuvre de deux activités principales : La première activité consiste à vérifier si tout le processus de vérification, d'identification et d'enregistrement des ex-combattants a été fait correctement ; La seconde

CONTACT: Isabelle ABRIC

Chef Information Publique, Porte-parole,
Chief Public Information, Spokesperson,

 Mobile: +257 853 444, ONUB: +257 24 80 09 to 14, via New York: +1-212- 963 2839/42; Fax: +257-21 28 68

abric@un.org, publicinformation@un.org,



est la protection des sites de rassemblement et de cantonnement ainsi que l'escorte des vivres à acheminer vers ces centres.

Le Général Mgwebi s'est félicité du déroulement de l'opération de démobilisation lancée le 2 décembre 2004 à Muramvya par le Président de la République et dont le résultat en moins d'un mois est de 2 747 démobilisés dont 448 membres des Forces Armées du Burundi.

A la question de savoir pourquoi il y a eu beaucoup plus de personnes démobilisées que d'armes saisies, le Général Mgwebi a indiqué que l'explication la plus probable serait que le candidat à la démobilisation céderait son arme à celui qui voudrait être intégré dans la nouvelle force de défense nationale pour qu'il soit accepté suivant la définition du combattant qui stipule entre autres exigences qu'un combattant doit avoir une arme pour être intégré dans la Force de Défense Nationale.

Il s'est néanmoins félicité de la récente promulgation par le Chef de l'Etat des lois sur la nouvelle force de défense nationale (FDN) et les sites de cantonnement. Pour cela la Commission Mixte de Cessez-le-feu (CMC) présidée par le commandant de la force de l'ONUB lui-même avec ses équipes mixtes de vérification disséminées à travers le pays, en collaboration avec l'ONUB et les autres institutions nationales sont à pied d'œuvre pour faire avancer ce processus, a-t-il assuré.


A propos de la mésentente des groupes armés quant à la question de l'harmonisation des grades, le Général Mgwebi a reconnu qu'il y avait un achoppement au niveau de l'âge d'attribution de certains grades mais qu'il y a déjà une proposition qui est en train d'être envisagée par l'état-major intégré, en collaboration avec l'ONUB et la CMC et qui sera soumise aux différentes parties.

Au sujet de l'information selon laquelle les militaires burundais avaient à deux reprises bloqué les éléments de la force de l'ONUB lorsqu'ils se rendaient à Kanyosha où des combats venaient de se dérouler alors que le mandat donne à cette force la liberté de mouvement sur le territoire, le Général Mgwebi a affirmé que cela arrivait souvent mais a indiqué que *« nous sommes des soldats de la paix et donc, la première chose que nous faisons est d'approcher les responsables, car nous croyons que la meilleure approche est la communication et la coordination »*, Il a ajouté que les forces de l'ONUB allaient s'y rendre le lendemain.

Le Général Derrick Mgwebi, en réponse à la question de savoir quels étaient ses sentiments en tant que Commandant de la Force de l'ONUB, a répondu qu'il était un enfant de l'Afrique élevé dans la tradition et coutumes africaines, et en tant que tel, il se sentait comme faisant partie d'un groupe qui est là pour assister et soutenir le processus de paix burundais et qu'il se sentait honoré et privilégié mais humble dans ces fonctions.

CONTACT: Isabelle ABRIC

**Chef Information Publique, Porte-parole,
Chief Public Information, Spokesperson,**

 **Mobile: +257 853 444, ONUB: +257 24 80 09 to 14, via New York: +1-212- 963 2839/42; Fax: +257-21 28 68**

abric@un.org, publicinformation@un.org,